

défiut des registres néerologes qui nous manquent, que c'est vers l'âge de 60 ans, que notre célèbre compatriote a dû terminer sa glorieuse carrière.

Dans une précédente lettre, Monsieur le Maire, je vous avais rapporté un acte du chapitre de Saint-Malo, du 29 décembre 1549, par lequel Jacques Cartier, ajoutant le nom seigneurial de Limoilou, à son nom de famille, fonda dans la cathédrale un obit, moyennant la somme de 4 livres de rente, pour laquelle il hypothéqua sa maison et son jardin, situés *jouxte l'Hopital de St. Thomas*. Plus tard cette maison et ce jardin firent place à un bâtiment, plus spacieux et d'assez bon gout, qui servit, à différentes époques, de demeure aux gouverneurs de St. Malo. C'est aujourd'hui une dépendance de l'*Hôtel de France*, dont le propriétaire et le directeur, M. Gogué, a bien voulu me communiquer deux anciens contrats, lesquels mentionnent, l'un et l'autre, l'hypothèque donnée par notre grand navigateur. Le second de ces titres, qui est du 2 mai 1777, relate que le sieur Rouzier, vendeur, avait eu cet immeuble des successions de ses aïeux paternels, qui l'avaient acquis eux-mêmes le 2 décembre 1714, d'Ecuyer Noël Danyean ; il stipule, en outre, que la vente est faite "à la charge à l'acquéreur, de payer, par chacun an, au jour St. Gilles, trois livres 13 sols au receveur des obits de l'église cathédrale de St. Malo, pour partie de l'obit fondé par le feu sieur Jacques Cartier."

Enfin, pour terminer cette longue lettre sur notre illustre concitoyen, je vous ferai part, M. le Maire, d'une remarque intéressante sous le point de vue historique ; c'est que de tous les navigateurs de St. Malo, je n'ai vu sur nos anciens registres, y compris l'année 1575, que Jacques Cartier seul avoir pris le titre de capitaine ; ceux de ses parents ou alliés qui avaient commandé des navires de son temps ne l'employèrent jamais : ceci prouve que le rang de capitaine était éminent et que Cartier, par exception, conservait le sien qu'il tenait du Roi François Premier, en récompense de ses services.